

CANTON de LUNERAY

COMMUNE DE LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Martial HAUGUEL.

Présents : M. HAUGUEL, M. AUGER, Mme MORIN, Mme NIGER, Mme NEVEU,
Mme SUZANNE, M. PHILIPPE, Mme ROQUIGNY, Mme CANU, Mme ANTHORE

Absent excusé avec pouvoir : M. SERY (pouvoir à Mme NEVEU)

Absents excusés sans pouvoir : M. LUCCHETA, M. LARCHEVEQUE, Mme ROSSITER,
Mme GILLES

Mme CANU est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2018, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

-67 personnes ont donné leur sang lors de la collecte organisée sur la place de la mairie le 18 octobre.
Bilan 2018 : + 11% par rapport à 2017.

-des remerciements pour plusieurs motifs : prêt de matériel, subventions (Comité de Jumelage, Vie et Espoir).

-une somme de 21 481 € est attribuée à la commune par arrêté préfectoral au titre de la Dotation Amendes de Police, pour le financement du remplacement des feux tricolores et l'acquisition de radars pédagogiques.

-la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle perçue par la commune en 2018 sera en baisse : 26 692 € contre 30 777 € en 2017.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-la société CFSP VEOLIA est retenue par le conseil municipal pour gérer le service public d'assainissement collectif de la commune sur une durée de 5 ans à compter du 13 novembre 2018.

-un accord est donné pour mettre la salle de danse à disposition de l'association Marakana (Ste Marguerite sur Mer) un dimanche par mois d'octobre 2018 à mars 2019, moyennant le versement d'un tarif de location de 200€.

-M. le Maire est autorisé à signer une convention avec le bureau ECOFINANCE pour une mission d'optimisation des charges et des ressources.

-le rapport d'activité 2017 du SDE76 est porté à la connaissance du conseil municipal.

-sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de modifier les horaires de travail des agents du service technique à compter du 5 novembre 2018.

-concernant la Communauté de Communes Terroir de Caux :

.un accord est donné pour le retrait des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2019.

.le montant de 150 214,61 € correspondant aux transferts de charges 2018 de la commune au profit de la CCTC est validé. En conséquence, l'attribution de compensation revenant à la commune passe de 438 512,07 € à 288 297,46 €.

.le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes « contrôle des hydrants et réalisation de travaux de défense incendie » proposé par la CCTC.

-des travaux de couverture vont être réalisés : à l'école élémentaire pour 12 533,90 € HT (entreprise Lemaître de Luneray) et sur la sacristie de l'église pour 13 083,15 € HT (entreprise Harlin de Luneray).

-l'architecte paysagiste qui va travailler sur le projet de réaménagement du centre-bourg est choisi : il s'agit de M. Samuel CRAQUELIN (Lillebonne). Coût de l'avant-projet sommaire : 6 500 € HT. Rémunération au taux de 2% pour les études, et 3% sur les travaux.

-le conseil municipal donne son accord pour la pose de 8 caméras de vidéo protection dans la commune. La société SNEF (Le Havre) est retenue avec une offre d'un montant HT de 35 985 €.

Des subventions vont être demandées auprès de l'Etat et du Département, et un fonds de concours sera sollicité auprès de la communauté de communes.

-le Syndicat des Bassins Versants du Dun et de la Veules propose à la commune de lui vendre le terrain sur lequel il a réalisé un bassin de rétention des eaux de ruissellement, à l'arrière de la résidence La Cavée. Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette offre.

-M. le Maire informe ses collègues que le Syndicat de Gestion du Collège de Luneray est prêt à céder à la commune l'ancien collège, les logements ainsi que le terrain d'assise de ce bâti.

Le conseil municipal estime ne pas avoir assez de renseignements sur l'état des bâtiments pour prendre position et demande donc à M. le Maire de récupérer ces éléments auprès du Département.

-la date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 29 novembre 20h30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.